



Saint-Martin-d'Hères, 2ème ville du département de l'Isère, 3ème pôle d'emplois de la Métropole Grenobloise, territoire d'accueil du Domaine universitaire, elle compte 39 000 habitants, 18 000 emplois et 40 000 étudiants recrutés.

Directeur(trice) de communication

Note de service : 2020/38

EL/MN

Depuis 2 décennies, elle connaît une croissance démographique liée à son développement urbain et de nouveaux projets vont être mis en œuvre (urbanisation de réserves foncières, rénovation du parc de logements, renouvellement urbain de quartiers, intensification d'une des polarités métropolitaines).

Saint-Martin-d'Hères innove dans la transition énergétique, la valorisation de la biodiversité et la mise en place de l'agriculture urbaine. C'est une ville de culture, de solidarités, d'émancipation et de participation citoyenne. Elle est un des pôles les plus dynamiques de la Métropole Grenobloise.

La démarche de communication est à la fois dans l'accompagnement des politiques publiques, la proximité avec les habitants et la valorisation du territoire.

Missions de la direction communication:

La direction de la communication est chargée de la mise en œuvre de la stratégie de communication et est garante de la charte graphique de la ville. Elle nourrit l'expression de la citoyenneté et de la participation au débat démocratique. Elle assure la pédagogie des décisions et des politiques publiques. Elle contribue à donner du sens à la vie publique avec une mission stratégique, essentielle au fonctionnement de la ville. Elle représente une direction ressource pour les autres services et pilote la communication interne.

Missions du poste :

Sous la responsabilité du Directeur Général adjoint du développement urbain, culture et communication et en lien fonctionnel avec le Cabinet du Maire, le (la) directeur(trice) de la communication, propose et met en œuvre une stratégie globale de communication, en supervise la coordination et l'évaluation, veille à la cohérence des messages, notamment entre l'interne et l'externe et à l'égard des différents publics.

Il/elle encadre et anime une équipe de 15 agents et gère l'ensemble des ressources.

Il/elle travaille en étroite coopération avec les autres directeurs des directions fonctionnelles et sectorielles, est membre du groupe de direction élargie.

Ces activités essentielles sont :

- d'assister et conseiller les élus et l'équipe de direction sur la définition et élaboration d'une politique de communication, les alerter sur les différents risques

- stratégie de communication afin d'accompagner les choix de l'exécutif de la collectivité,
- développer et animer de la communication publique, des partenariats dans son domaine d'intervention
- de manager les 15 agents de la direction communication et piloter le projet inter-service de la direction et conduire le changement et piloter la gestion administrative et budgétaire et des moyens matériels mis à disposition

Profil demandé :

- Formation supérieure en communication et expérience confirmée en communication et en management;
- Maîtrise des principaux langages de la communication (écrit, oral, événementiel, signalétique, charte graphique, multimédia, etc.)
- Excellentes qualités rédactionnelles et relationnelles
- Maîtrise des outils informatiques, des logiciels de PAO et des réseaux sociaux
- Maîtrise des règles générales du droit appliquées à la communication
- Capacité d'analyse, de synthèse et de restitution
- Capacité à travailler en transversalité
- Capacité à manager une direction et un projet inter services;
- Capacité à fédérer autour de projets communs
- Capacités d'organisation et d'animation de réunions, prise de parole en public
- Capacité à représenter son institution
- Autonomie dans l'organisation du travail
- Rigueur et compétences organisationnelles
- Sens aigu du travail en équipe, du projet collectif et de la collaboration en mode projet
- Force de propositions, esprit d'initiative
- Gestion du stress dans les situations de tension
- Discrétion, disponibilité, réactivité, dynamisme, créativité
- Connaissances des collectivités territoriales, des procédures budgétaires et des règles en matière de communication institutionnelle

Conditions d'exercice particulières	Conditions d'accès
Astreinte cadres de direction Contraintes horaires liées à l'activité du(des) services Déplacements fréquents Disponibilité lors des manifestations des services, participation au CM, BM, commissions municipales.... Instances métropolitaines ou intercommunales) Horaires dans le cadre du protocole général GTT Congés : forfait cadres 10 jours	Recrutement par voie statutaire (priorité au fonctionnaire titulaire / lauréat de concours) Diplômes Formation et/ou expérience significative en Communication Expérience managériale confirmée Permis B apprécié
Conditions de rémunération	
• Traitement de base aux conditions de la Fonction Publique Territoriale (FPT) • Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de	

Avantages et participations de l'employeur

Sans condition d'ancienneté

- Plan de Déplacement d'Administration (PDA) remboursement à hauteur de 70% de l'abonnement (plafond de 86,16€ /mois)
- Mutuelle labellisée FPT : participation selon la composition de la famille
- Prévoyance labellisée FPT : participation selon l'indice

Sous condition de 3 mois d'ancienneté

- Prime annuelle : versée en 2 fois (juin et novembre)
- Proposition d'adhésion au Comité des Œuvres Sociales (COS) donnant droit à des prestations et avantages (loisirs, culture, événements, familiaux...)
- Restaurant collectif

Les activités et compétences sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution du service public et des techniques de travail.

Les fonctionnaires du cadre d'emplois des attachés en fonction ou les agents non titulaires en fonction, les lauréats du concours d'attaché voudront bien faire acte de candidature, (**lettre de motivation + CV obligatoire**), à Monsieur Le Maire - Direction des Ressources Humaines - Service Développement Emploi et Compétences

par email au : secteur.recrutement@saintmartindheres.fr

avant le 11 septembre 2020

Les candidatures internes se font sous couvert du chef de service.

(Tampou)	Le Directeur Général des Services 
----------	---